



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 90495

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les préoccupations exprimées par certains de nos concitoyens à propos de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le foncier. En effet, certains propriétaires s'étonnent de la complexité d'un système qui les conduit à payer ladite taxe, qui figure sur l'avis de la taxe foncière, puis à demander à leur locataire de la rembourser. Ils souhaiteraient que soit étudiée la possibilité de faire figurer la TEOM directement sur la taxe d'habitation. Ce faisant, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90495

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2010, page 11048

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)